



Fermeture des portail

Par **Gunnar**, le 18/10/2022 à 10:42

Bonjour

Je suis locataire d un petit appartement,Donnant sur une cour. L accès à la cour se fait entre- deux bâtiments, l un étant le bâtiment de mon appartement l'autre un bâtiments racheter par la mairie et non habité la cour appartient la mairie et il y a un petit partie parking pour les 3 appartement dont le mien .dans ce passage il y a un portail accrochée sur le bâtiment appartenant à la mairie . La propriétaire de l appartement en dessous du miens veux nous obliger à fermer la portail à chaque entrée et sortie portail qui ne peu ni être fermer à clé ni même bloqué par un loquet. Peut elle nous obliger à le fermer ? A t elle le droit d empêcher l accès à un terrain public ?

Par **bern29**, le 18/10/2022 à 10:49

Bonjour,

Rien ne peut vous contraindre à fermer ce portail d'autant qu'il n'y a pas de clé.

en tant que locataire vous pouvez demander a votre bailleur (ou à la Mairie, suivant à qui il appartient) d'y installer un "groom" (verin de pression) on en trouve à partir de 20€ . Ainsi le portail se refermera automatiquement.

Par **Pierrepauljean**, le 18/10/2022 à 10:52

bonjour

si votre appartement est situé dans une copropriété, il faut d'abord relire les termes de votre bail concernant ce parking puis interroger votre propriétaire

Par **Visiteur**, le 18/10/2022 à 11:27

Bonjour,

Votre seul interlocuteur est votre bailleur.

[quote]

La propriétaire de l'appartement en dessous

[/quote]

n'a aucun droit de vous demander quoi que ce soit. Ignorez !